

Motion de Collot-d'Herbois demandant que l'état du citoyen Geffroy, blessé lors de l'attentat à sa vie, soit constaté chaque jour, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Jean-Marie Collot d'Herbois

Citer ce document / Cite this document :

Collot d'Herbois Jean-Marie. Motion de Collot-d'Herbois demandant que l'état du citoyen Geffroy, blessé lors de l'attentat à sa vie, soit constaté chaque jour, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 582;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27451_t1_0582_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Un membre [COUTHON] propose d'ajouter que le rapport et le décret seront traduits dans toutes les langues.

COUTHON : Voilà donc le résultat de la politique des rois et de la religion des prêtres ! C'est en payant de vils assassins, en exhumant de l'enfer tous les crimes, qu'ils prétendent détruire une révolution inspirée et soutenue sans doute par la divinité. Les monstres, ils ont beau faire, la providence et la vertu du peuple les voient et veillent sans cesse sur les hommes de bien qui honorent la providence et soutiendront au milieu même des poignards, toujours avec le même courage et le même désintéressement, les droits sacrés de l'humanité. Nous n'eussions pas eu ces nouveaux malheurs à craindre, si le système d'immoralité, d'athéisme, de corruption des Hébert, des Dantons, des Fabre-d'Eglantine, des Chabots et autres scélérats payés par les tyrans de l'Europe, eût réussi, parce que ce système eût conduit de lui-même le gouvernement populaire à sa ruine.

Mais depuis que la justice et la vertu ont été mises à l'ordre du jour, depuis que nous avons proclamé avec toute la nature l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, depuis que le fanatisme cruel a perdu dans ses prêtres ses fidèles appuis, depuis enfin que nous avons déclaré une guerre à mort à tous les crimes, les gouvernements enfantés et dirigés par le crime ont dû naturellement épuiser toutes leurs ressources, et mettre en activité les restes de leurs factions, pour détruire le gouvernement de la vertu par la dissolution de la Convention nationale, et par l'assassinat des plus ardens défenseurs de la cause du peuple. (On applaudit.)

Qu'ils tremblent, les infâmes : leur décret de mort est porté, et la liberté qu'ils détestent vivra éternellement, puisque la liberté est un présent du ciel, que le ciel ne retire pas aux hommes vertueux. (Nouveaux applaudissements.)

Pitt, Cobourg et vous, petits lâches tyrans, qui regardez le monde comme votre héritage, et qui dans les derniers instans de votre agonie, vous débattiez avec tant de fureur, aiguisez, aiguisez vos poignards ; nous vous méprisons trop pour vous craindre, et vous savez bien que nous sommes trop grands pour vous imiter. (Applaudissements.) Mais la loi, dont le règne vous épouvante, a son glaive levé sur vous : il vous frappera tous ; le genre humain a besoin de cette exemple, et le ciel, que vous avez tant outragé, l'a ordonné. (Nouvelles acclamations.)

On a demandé l'impression et l'envoi aux départements et aux armées du décret et du rapport qui vient d'être fait par Barère : ce n'est pas assez. Il faut que les tyrans que vous avez jugés à mort en proclamant la République, soient encore condamnés par vous au supplice de lire, dans leur propre langue, cet extrait de la longue liste de leurs forfaits : les peuples qu'ils tiennent enchaînés rougiront peut-être à la fin de se voir gouvernés par des monstres et des assassins.

Permettez-moi, citoyens, d'ajouter un mot : l'horrible Lamiral, qui a tenté de rougir ses mains sacrilèges du sang de deux des plus fidèles représentants du peuple, s'est dit originaire du département du Puy-de-Dôme. Je l'ignore. Mais quoiqu'il avait quitté ce départe-

ment depuis 26 ans, je n'en regarde pas moins comme un devoir sacré de déclarer solennellement au nom du peuple de mon département, brûlant de patriotisme et d'attachement pour la Convention nationale, qu'il désavoue ce forcené ; il n'y a que l'Angleterre qui ait pu produire un pareil monstre !

[La proposition de Couthon est adoptée, au milieu des applaudissements.]

Un autre membre [COLLOT D'HERBOIS] rappelle la conduite du brave Geffroy, et cite les propres paroles qu'il prononça au moment où il s'opposa à ce qu'il [Collet-d'Herbois] allât lui-même arrêter l'assassin. « Je te commande, » au nom du peuple, de rester là. Je périrai, ou je remettrai l'assassin entre les mains de la » section ». Il demande que chaque jour l'état du citoyen Geffroy soit constaté, et que le bulletin en soit remis et lu à la Convention.

Les journaux précisent cette intervention :

COLLOT D'HERBOIS demande la parole. Les plus vifs applaudissements se font entendre dans toutes les parties de la salle.

COLLOT D'HERBOIS : Citoyens,

De tous les moyens que vous pouvez employer pour réprimer cette longue suite de crimes et assassinats que les tyrans ont mis à l'ordre du jour, celui qui vous a été présenté par le comité me semble le plus propre à atteindre le but que vous vous proposez. La récompense civique et simple que vous avez accordée à un républicain courageux, sera pour lui un témoignage honorable de son intrépidité, car il en est peu d'égale à celle du citoyen Geffroy ; elle jettera en même temps la terreur parmi nos ennemis, qui liront chaque jour l'hommage que vous rendez à la vertu et au dévouement civique. Au moment où l'assassin annonçoit qu'il étoit abondamment pourvu de munitions et d'armes, et qu'il alloit faire une longue défense, au moment où une patrouille l'alloit assaillir, je voulois suivre et m'élancer avec elle ; Geffroy m'a saisi et m'a dit : *Je te commande, au nom du peuple, de rester là. Je périrai, a-t-il ajouté, ou je mettrai l'assassin sous le glaive de la loi. Les vertus sont à l'ordre du jour, et celle d'exterminer un pareil monstre est la première à laquelle tout citoyen doit se livrer.*

Il a tenu parole, son sang a coulé. Vous venez de lui décerner l'honneur qu'il mérite, mais il me semble que le décret n'ordonne la lecture du bulletin de santé de Geffroy que pour demain ; je demande que chaque jour, jusqu'à son rétablissement, l'état de ses blessures soit constaté. Il nous appartient d'autant plus d'apprécier son action et les paroles qu'il a prononcées, qu'il n'est pas un de nous qui n'en partage le sentiment, qui ne soit animé de la même ardeur.

Citoyens, c'est une distinction bien flatteuse sans doute que de voir son nom placé sur cette liste que les tyrans ont fait pour opérer la destruction de la Convention par l'assassinat. Il n'est personne de nous qui ne soit jaloux de cet honneur. Il n'est d'aucun de nous qui compte la vie pour quelque chose, quand il s'agit de